

Année 2019
Séance du 10 avril 2019

N°20

Objet : Signature des conventions financières relatives à la mutualisation d'un poste de chargée de projet GEMAPI par le Syndicat mixte de gestion du Parc Régional du Verdon et les EPCI du bassin versant du Verdon

EXTRAIT

2019-165

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy
BALIQUE François
BOURJAC Jean Marie
CAREL Serge
DE VALCKENAERE Gilles

MUNOZ MALDONADO Julien
PELESTOR Michel
ROCHAT Jacques
RONDEAU Daniel
TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-20_10042019

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Sur proposition du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, les intercommunalités du bassin versant du Verdon ont accepté de mutualiser un poste de chargé d'études GEMAPI à l'échelle du bassin versant, afin de préparer la mise en place de cette compétence : définition du contenu de la compétence, chiffrage de la compétence, analyse besoins / ressources, analyse des conséquences juridiques des différents scénarios d'organisation (compétence exercée par l'EPCI, délégation, transfert...), réflexion sur les mécanismes de mutualisation et de solidarités financières, choix d'une organisation.

Le poste a été inscrit au contrat rivière Verdon, et il est financé par l'Agence de l'Eau. L'autofinancement est partagé entre les 9 intercommunalités du bassin versant du Verdon, en fonction de la part de surface du bassin versant.

Par délibération n°17 du 26 septembre 2018, approuvée à la majorité et une voix contre, le conseil communautaire a approuvé le principe de mutualisation d'un poste GEMAPI porté par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon sur les bases ci-dessus définies et approuvé également le montant de la participation de la communauté d'agglomération à l'autofinancement de ce poste (soit 719 € par an pour un autofinancement estimé de 13 644 €), pour trois ans maximum (préparation de la mise en place de la compétence).

Cette participation financière devait être suivie d'une convention définissant son montant exact, en fonction de l'autofinancement réel du poste.

La participation financière réelle est aujourd'hui précisée dans des conventions annexées au présent rapport qui comprennent un tableau de répartition communale et les plans de financement suivant :

Le coût réel du poste mutualisé pour la période du 14 novembre 2016 au 31 décembre 2017 :

- Salaires et charges : 39 727 €
- Frais : 194 €
- Total dépenses : 39 922 €
- Agence de l'Eau : 29 900 €
- Autofinancement : 10 022 €
- Dont part de la communauté d'agglomération (5,27 %) : 528 €

La participation de PAA pour la période du 14 novembre 2016 au 31 décembre 2017 est de 528 €.

Le coût réel du poste mutualisé pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

- Salaires et charges : 36 581 €
- Frais : 668 €
- Formation : 1480€
- Total dépenses : 38 729 €

Agence de l'Eau : 29 900 €

Autofinancement : 8 829 €

Dont part de la communauté d'agglomération (5,27 %) : 465 €

La participation de PAA pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 est de 465 €.

Le coût réel du poste mutualisé pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019:

- Salaires et charges : 39 070 €

Frais : 250 €

- Formation : 1250 €

Total dépenses : 40 570 €

Agence de l'Eau : 25 395 €

Autofinancement : 15 175 €

Dont part de la communauté d'agglomération (5,27 %) : 800 €

La participation de PAA pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 est de 800 €.

Il vous est proposé :

- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les conventions financières relatives au poste de chargé d'étude GEMAPI bassin versant du Verdon jointes en annexe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-20_10042019